AR Prefecture
058-215800566-20261027-2026_31-DE
Reçu le 30/10/2026

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE DE CHAMPVOUX

Date de convocation	20.10.2026
Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de Conseillers présents	10
Nombre de votants	10

Numéro de la délibération

2026-31

Nomenclature Acte :

Nature : 9.1 : autres domaines de compétences de la commune

Objet de la Délibération :

Révision des modalités de la tarification des ramassages des déchets verts

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX

L'An deux mil vingt-six, le vingt sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, Mme BAILLY Elodie, M. FABRY Jean-Baptiste, M. ACHDJIAN Azade, Mme GOGOT Anaëlle, Mme DEWAVRIN Cyrielle, M. FERRAND Geoffray, M. CAPUANO Henri, Mme GILBERT Anne, M. GAUTHIER Laurent

Absente excusée : Mme DUGUET Coralie

Secrétaire de Séance : Mme BAILLY Elodie

Le maire propose de revoir les modalités de la tarification du service de collecte des déchets verts. Actuellement, ce service est facturé au tarif forfaitaire de 20 €, quel que soit le nombre de sacs à collecter.

Compte tenu du nombre parfois important de sacs présentés à la collecte par certains administrés et des volumes ainsi générés, le maire propose de mettre en place une tarification variable, calculée en fonction du nombre de sacs collectés, afin de mieux adapter le coût du service à son utilisation.

Après délibération et votes, les membres du conseil **DECIDENT,** à la majorité des suffrages exprimés, d'appliquer le tarif suivant :

De 1 à 4 sacs : 30 euros
Au-delà du 4ème sac il sera facturé 4 euros supplémentaires par sac

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le secrétaire,
Elodie BAILLY

Le Maire,
Jean-Louis ROUEZ

MAIRIE de CHAMPVOUX (Nièvre)